

Schyns croule sous les demandes DE CRÉATION D'ÉCOLE

▶ Plus de 220 millions d'euros de projets viennent d'être déposés par les réseaux alors que le budget consacré est... de 20 millions

▶ "La preuve est évidente : entre l'offre et la demande, on passe de 1 à 10. Il faudra donc beaucoup d'années avant de résorber le retard accumulé", résume l'un des principaux réseaux scolaires en fédération Wallonie-Bruxelles, après que la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) ait reçu en cette fin d'année au moins 216 millions d'euros de projets de création de places d'école pour un appel d'offres budgétisé à 20 millions d'euros.

Une nouvelle aide financière qui se rajoute aux mécanismes de soutien déjà existants, qui doit permettre la création chaque année de 4.000 à 5.000 nouvelles places d'école et d'un montant récurrent de 20 millions d'euros par an : telle est l'annonce qu'avait faite en avril dernier Marie-Martine Schyns, lors d'une conférence de presse à laquelle participaient les représentants des différents réseaux scolaires.

"L'enveloppe est elle-même divi-

sée en sous-enveloppes : 4,4 millions d'euros pour la fédération Wallonie-Bruxelles, 7,9 pour l'officiel subventionné et 7,7 pour les réseaux libres subventionnés. Ces moyens supplémentaires sont ex-

clusivement destinés à renforcer la capacité d'accueil dans les communes en tension", expliquait alors la ministre humaniste. Une zone qui comprend principalement, pour le fondamental, le nord de la Région bruxelloise, la moitié du Brabant wallon et le bassin liégeois et quelques localités namuroises. Pour le secondaire, les projets doivent ainsi concerner la capitale, le Brabant wallon, une partie du bassin liégeois et plusieurs communes en Province du Luxembourg, qui sont les plus touchées.

BÉNÉFICIAIRE d'une enveloppe de 7,7 millions d'euros, les réseaux libres subventionnés ont rentré au total pour 48 millions d'euros de projets, soit 43 millions pour le Segec (27 dossiers,

4.572 places) et 5 millions pour la Felsi (5 dossiers, 1.123 places). Du côté de l'officiel subventionné, le Conseil de l'Enseignement des communes et des provinces (CECP) a déposé pour 110 millions de projets (42 projets). Du côté du CPEONS, il est question de 9 projets pour 58 millions.

Autant de projets qui concernent à la fois des créations de classe dans des écoles existantes et la construction de nouveaux établissements.

Si une commission réunissant les différents réseaux donnera son avis sur les différents projets sur la table, c'est le gouvernement qui tranchera. Une décision qui devrait tomber en janvier 2018. "Ce qui est inquiétant, c'est qu'il n'y a aucun projet d'ouverture d'école secondaire pour la rentrée prochaine. Or, rien qu'à Bruxelles, on attend 9.000 élèves en plus", ajoute Roberto Galluccio, du CPEONS.

Julien Thomas

Près de 85.000 jeunes francophones en âge d'être scolarisés d'ici 2030

BRUXELLES Quelque 52.000 et 33.000 enfants devraient être en âge d'être scolarisés, d'ici 2030, à Bruxelles et en Wallonie : des chiffres qui s'expliquent par le boom démographique et qui rappellent l'immensité des besoins à court terme de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de places

d'école. "On voit bien que les zones les plus concernées par le phénomène sont les pôles de développement économiques du pays, notamment Bruxelles et Liège, ce qui est normal", avait ajouté, en avril dernier, le directeur de l'enseignement catholique (Segec) Étienne Michel. L'enveloppe annuelle de 20 millions d'euros lancée par la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) vise à booster la création de places dans ces zones sous tension. Un montant qui a le mérite d'exister et qui

n'était pas récurrent jusqu'à présent, mais qui reste en deçà des besoins réels pour des raisons budgétaires. "Le problème, c'est que créer une nouvelle école coûte très cher. Cela coûte des millions. Il faut aussi le terrain. Or, à Bruxelles, il est quasiment impossible de trouver un terrain disponible", analyse Fanny Constant, du CECP. Les projets entrés par plusieurs réseaux, comme le Segec, auraient d'ailleurs été plus nombreux si un double filtre n'avait été établi, imposant une subvention de 60 % au maximum et une enveloppe maximale de 1,5 million par projet. Des filtres que n'a pas mis le CECP, ce qui explique le montant demandé plus élevé.